



Décision n° 2024-05

Portant attribution du lot gros œuvre dans le cadre de l'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-7 ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 23 avril 2024 sur le site du Moniteur et Marchés online
- Vu les offres reçues

Décide

Article 1 : les lots gros oeuvre du marché de travaux d'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc est attribué à la société BFM constructions et ce, pour un montant de 518 941, 20 € HT soit 622 729, 44 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 25 juin 2024

Le Maire ,
François ERLEM